

COMMUNE DE MAROUA 2: AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 05/DDC/C.MRA II/CIPM/2020 du 05/11/2020 TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN MOYENNE TENSION (MT) ET BASSE TENSION (BT) TRIPHASÉ ET UN TRANSFORMATEUR H61 160 KVA DANS LES QUARTIERS DE WOURNDÉ II ET III, COMMUNE DE MAROUA II

1. Objet

Dans le cadre du Programme National de Développement Participatif (PNDP), la Commune de MAROUA II a obtenu un financement et envisage l'exécution des Travaux d'extension du réseau électrique en moyenne tension (MT) et basse tension (BT) triphasé et un transformateur H61 160 KVA dans les quartiers de Wourndé II et III, commune de Maroua II

2. Consistance des prestations

N/D

3. Coût prévisionnel

N/D

4. Délai de livraison

Quatre vingt dix (90) jours

5. Allotissement

Lot unique

6. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par les services régionaux du PNDP dans le domaine d'intervention suivant : ELECTRIFICATION PUBLIQUE. La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

7. Financement

PNDP (IDA III)

8. Consultation du dossier

Un dossier de demande de cotations Incluant les conditions de soumission, un descriptif des prestations et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de MAROUA II (Autorité Contractante), pour son propre compte, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdites prestations.

9. Acquisition du dossier

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré gratuitement contre décharge auprès du Secrétariat de de la Commune de MAROUA II à partir du 05/11/2020 pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

10. Remise des offres

Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de MAROUA II Autorité Contractante, auprès du Secrétaire de la Commune de MAROUA II sis à MAROUA II. L'enveloppe cachetée portera la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION
N°05/DDC/C.MRAIL/CIPM/2020 du 05/11/2020 Relatif aux travaux
d'extension du réseau électrique en
moyenne tension (MT) et basse tension (BT) triphasé et un
transformateur H61 160 KVA dans les
quartiers de Wourndé II et III, commune de Maroua II,
DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE
L'EXTREME NORD**

“À n’ouvrir qu’en séance de dépouillement” ».

11. Cautionnement provisoire

N/D

12. Recevabilité des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres : **Le 30/11/2020 à 10 heures**

13. Ouverture des plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission de Passation des Marchés Publics placées auprès de la Commune de MAROUA II en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui le souhaitent. aus date, heure et adresse précisées dans la Lettre de Demande de Cotation

Date et heure d'ouverture des plis	Le 30/11/2020, à 11 heures
Lieu d'ouverture des plis	Commune de MAROUA II

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un

procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

14. Critères d'évaluation

N/D

15. Attribution

N/D

16. Durée de validité des offres

N/D

17. Renseignements complémentaires

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise. Le Maire de la Commune de MAROUA II, Autorité Contractante, ses représentants, les membres de sa Commission Interne de Passation des Marchés, les soumissionnaires et prestataires, doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manoeuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions cidessous sont définies de la façon suivante :

i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment l'action d'une autre personne ou entité ;

ii) se livre à des « manoeuvres frauduleuses » quiconque agit ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, délibérément ou par Imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;

iii) se livrent à des « manoeuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;

iv) se livre à des « manoeuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions.

v) se livre à des « manoeuvres obstructives ».

[Liste des entreprises invitées à participer à cette demande de cotation.](#)

MAROUA le 05 Novembre 2020

Le MAIRE

ABDOULAYE SINELE

**AEROPORTS DU CAMEROUN SA:
AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT N° 23
/AONO/ADC/CIPM/2020 DU
02/11/2020 POUR LES TRAVAUX
DE MODERNISATION DU SYSTEME
D'ECLAIRAGE DANS LA SALLE
LIVRAISON- BAGAGES DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE**

YAOUNDE – NSIMALEN

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans la perspective d'améliorer la qualité de l'éclairage dans la zone « arrivées internationales » de l'aérogare passagers de l'aéroport international de Yaoundé ' Nsimalen, le Directeur Général, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour la Réalisation des travaux de modernisation de l'éclairage de ladite zone.

2. Consistance des prestations

Les prestations consistent en :

- 1 L'installation et le repli de chantier ;
- 2 La dépose du faux plafond ;
- 3 La dépose de l'installation électrique existante (réglettes et câbles) ;
- 4 L'installation du nouveau maillage des points lumineux ;
- 5 La fourniture et la fixation des nouveaux appareils lumineux ;
- 6 La repose du faux plafond ;
- 7 La fourniture et pose du coffret électrique ;
- 8 Les essais et la mise en service.

Les détails techniques sont contenus dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du présent Dossier d'Appel d'Offres.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de ces prestations est de quarante-huit millions sept cent mille (48 700 000) francs CFA, TTC.

4. Délai de livraison

Le Maître d'Ouvrage fixe délai d'exécution à cinq (05) mois.

5. Allotissement

Les travaux sont constitués en un seul lot.

6. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les entreprises ayant leurs sièges sociaux en République du Cameroun, et spécialisées dans la fourniture et l'installation des équipements et accessoires électriques basse tension.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le budget de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Exercice 2020, Ligne 23441301.

8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, Tél. 222 23 36 02, postes 359/335, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 104 sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, Tél. 222 23 36 02, postes 359/335, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) Francs CFA dans le compte intitulé « CAS ' ARMP », ouvert dans les agences BICEC : (Yaoundé-Agence centrale, Douala-Bonanjo, Limbe, Buea, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Maroua).

Visite du site

Pour une meilleure appréciation des travaux à réaliser, il est prévu une visite guidée des soumissionnaires le 23/11/2020 à partir de 11 heures; le point de rencontre est le secrétariat du Directeur de l'Aéroport sis à l'aérogare passagers de

l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., au plus tard le 01/12 /2020 à 13 heures ; et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 23 /AONO/ADC/CIPM/2020 DU
02/11/2020
POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DU SYSTEME D'ECLAIRAGE DANS
LA SALLE LIVRAISON A BAGAGE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE
YAOUNDE – NSIMALEN**

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre, agréée par le ministère en charge des Finances, d'un montant de Neuf cent soixante-dix mille (970 000) FCFA. Soit cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque

de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 01/12/2020 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 1103 dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la charge.

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des critères essentiels et des critères éliminatoires.

Critères éliminatoires

1 Dossier administratif incomplet ou offre administrative non conforme (confère RPA0, enveloppe administrative page 32) ;

2 Dossier financier incomplet (confère RPA0, enveloppe financière page 33) ;

3 Un nombre de oui inférieur à vingt (20) pour l'ensemble des critères essentiels ;

4 Production d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;

5 Absence d'un prix unitaire quantifié ;

6 Absence de la fiche technique des lampes proposées ;

7 Durée de vie des lampes proposées inférieure à 75 000 heures ;

8 Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché et de non appartenance à la liste des entreprises défaillantes.

9 Refus d'acceptation le cas échéant des corrections arithmétiques.

Critères essentiels

- a Références en travaux similaires : oui/non
- b Moyens matériels : oui/non
- c Personnel technique d'encadrement oui/non
- d Note méthodologique : oui/non
- e Qualité des équipements proposés et SAV oui/non
- f Capacité financière : oui/non
- g Preuves d'acceptation des conditions du marché : oui/non
- h Attestation de visite de site : oui/non
- i Présentation de l'offre : oui/non

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins disant et remplissant les capacités administratives et techniques requises.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour leur remise.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Etudes et Projets de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, Tél. 222 23 36 02 postes 384/531.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants :

- MINMAP : 673 20 57 25 / 699 37 07 48
- CONAC : 222 20 37 32 / 658 26 26 82.

[Télécharger le DAO](#)

GDOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C-MFOU/BPM/CIPM /2020 DU 14 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE A EKOKO I (ACQUISITION D'UN TRANSFORMATEUR) DANS LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre du budget d'Investissement Public (BIP) MINDEL pour l'exercice 2020, le Maire de la Commune de MFOU lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'extension du Réseau électrique à EKOKO I (Acquisition d'un transformateur) dans la Commune de MFOU, Département de Mefou et Afamba, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux objets du présent Appel d'Offres National se composent de :

Construction d'un poste de transformation MT Monophasée
H61-25KVA-17.32KV/B2

Prestation diverses

3. Coût prévisionnel

Le cout prévisionnel des opérations à l'issue des études préalables est de Six millions (6 000 000) Francs CFA.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de Trois (03) mois.

5. Allotissement

Les travaux du présent Appel d'Offres constituent un(01) seul lot

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais justifiant de bonnes aptitudes en matière de travaux d'électrification.

7. Financement

La prestation objet du présent Appel d'Offres est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP) MINDDEL de l'exercice 2020. IMPUTATION N° 54 27 351 01 641125 2242 851

8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de MFOU dès publication du présent avis d'Appel Offres.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut s'obtenir au Secrétariat Général de la Commune de MFOU dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette municipale de la Commune de MFOU des frais d'achat du DAO d'un montant de Douze mille (12 000) francs CFA non remboursable.

La quittance d'achat devra préciser :

La dénomination du projet ;
Le nom du Soumissionnaire ;
Le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres ;
Le montant des frais payés.

10. Remise des offres

Il est accordé aux soumissionnaires un délai de 20 jours à compter de la date de publication de l'AAO. (cf. Art. 89-2 CM)
Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, conformément aux prescriptions du DAO devra être déposé au Secrétariat Général de la Commune de Mfou, au plus tard le 11 Mai 2020 à 11 heures, heure locale dans trois enveloppes internes distinctes :

- Enveloppe A : Offre Administrative,
- Enveloppe B : Offre Technique
- Enveloppe C : Offre Financière

Ces trois enveloppes seront contenues dans une quatrième laquelle devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/ AONO/C-
MFOU/BPM/CIPM/2020 DU 14 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE A EKOKO I
(ACQUISITION D'UN TRANSFORMATEUR) DANS LA COMMUNE DE MFOU,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

NB : Les offres parvenues après la date et l'heure limite de dépôt des offres ne seront pas reçues.

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire, délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à 120 000 (Cent vingt mille) F CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03)

mois.

Le cautionnement sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du contrat, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois par rapport à la date de signature de l'avis d'appel d'offre, par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières.

L'ouverture des plis aura lieu le 11 Mai 2020 à 12 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

CRITERES ELIMINATOIRES

Offre administrative :

L'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;
L'absence ou la non-conformité de toute autre pièce administrative fera l'objet d'un rejet de l'offre passé le délai de 48 heures accordé au soumissionnaire pour régularisation (cf. art 92 al. 9 du Code des Marchés Publics)
;

La fausse déclaration, pièces falsifiée ou scannées.

Offre technique :

a) La note technique inférieure au seuil minimal requis de 70% d'éléments positifs (soit au moins 18 éléments Oui sur 26) selon la Grille de Notation en annexe;

b) Attestation de capacité financière inférieure à 5 millions de francs CFA ;

Offre financière

a) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;

b) Absence d'un sous détail des prix ;

NB : Toute offre incomplète et ne respectant pas un seul des critères éliminatoires sera disqualifiée.

CRITERES ESSENTIELS

Les critères relatifs à la qualification des candidats, évalués de la manière binaire (OUI ou NON) porteront sur :

A – Expérience du Personnel d'encadrement

B – Références de l'entreprise

C – Matériels et outillage de l'entreprise

D – Situation financière

15. Attribution

Le Maire de la Commune de MFOU attribuera le contrat au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre Administrative conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres, aura fourni une offre Technique dont l'évaluation est supérieur ou égale à 70% des critères essentiels et une offre Financière

évaluée la moins disante après vérification de ses prix en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Mfou.

NB :Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms au MINMAP aux numéros suivants : 88 20 06 06 / 673 20 57 25/ 699 37 07 48"

ADDITIF À L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de MFOU se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

YAOUNDE le 14 Avril 2020

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

[Télécharger le DAO](#)

ELECTRICITÉ: Lancement des travaux de construction de l'usine de pied du barrage de

Lom pangar, le 20 septembre

En procédant au lancement des travaux de construction de l'usine de pied du barrage, le 20 septembre dernier sur le site éponyme, Gaston Eloundou Essomba annonce la fin du calvaire des populations de la région.

Le barrage de Lom Pangar va rendre l'électricité si bon marché que seuls les riches pourront se payer le luxe d'utiliser des bougies». Plus qu'une parodie, la phrase de Gaston Eloundou Essomba a le don d'accompagner le vœu de toute la région de l'Est-Cameroun. Le 18 septembre 2018, une coupure d'énergie survenue en début de soirée réveille le souvenir de la grogne du 18 juillet dernier à Bertoua. «On ne sait pas ce qui se passe avec notre courant, c'est encore un 18 que ça se coupe», remarque Anselme Mboagké, un habitant du quartier Nkolbikon. Sidonie, son épouse, est désabusée face aux lenteurs. «Cela fait plus d'un an après la pose de la première pierre de la centrale (juillet 2017, NDLR) et la mise en service du barrage de retenue (réceptionné en juin 2017, NDLR), c'est trop!», pestet-elle.

Si les profanes ne comprennent pas grand-chose à la situation, des informations livrées par le ministère de l'Eau et de l'Energie (Minée) sont formelles : l'Est est alimenté par six centrales thermiques constituant un réseau autonome. La plus importante des centrales thermiques a une puissance de 16 MW et dessert les villes de Bertoua, Abong Mbang, Batouri et Belabo. Les autres villes de l'Est sont alimentées par des centrales dites isolées. Toutes ces centrales thermiques fonctionnent au gasoil. Les difficultés liées à l'approvisionnement en asoil de cette centrale ont induit des perturbations dans la fourniture de l'énergie aux populations de l'Est du Cameroun au cours de ces derniers jours. Le réseau connaît un déficit d'environ 04 MW sur une demande de 12,4 MW,

informe-t-on. En termes de coût, la centrale de Bertoua consomme 40 mille m³ de gasoil par jour, ce qui coûte au moins 20 millions F Cfa

Comme solution envisagée à moyen terme pour renforcer la puissance installée dans cette région, le gouvernement mise sur «l'effet Lom Pangar». Ce 20 septembre 2018, le Minée préside la cérémonie de lancement des travaux de construction de l'usine de pied Gaston Eloundou Essomba rassure: «Ce barrage permettra d'injecter dans le réseau interconnecté Sud, au moins 80 MW de puissance supplémentaire et contribuera à fournir permanemment à toutes les populations de la région de l'Est une électricité de qualité et en quantité». Tous les obstacles sont levés pour un démarrage immédiat des travaux et leur poursuite jusqu'à la mise en service complète de l'usine. D'ores et déjà, 4 milliards F CFA sont débloqués. L'argent, apprend-on, représente l'avance de démarrage des travaux, conformément aux exigences des bailleurs de fonds.

Selon Gaston Eloundou Essomba, une partie importante du matériel (équipements de commande, la salle de commande, turbines, etc.) devant servir à la construction de l'usine est en cours de fabrication en Chine. Il s'agit pour le constructeur China Camc Engineering de gagner en temps pour tenir les délais contractuels. D'après l'échéancier validé par les parties impliquées, toutes les conditions sont réunies afin de livrer l'usine. La mise en service du poste évacuateur devrait avoir lieu dans environ 24 mois (septembre 2020), la première turbine livrée dans 26 mois (novembre 2020), et la quatrième dans environ 32 mois (vers avril, mai 2021). Les financements viennent de la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC). Ces deux organismes bancaires mettent 30 milliards et 9 milliards de F CFA respectivement pour l'usine de pied et la ligne HT de 90 Kv. A terme, l'énergie de la centrale sera acheminée dans le chef-lieu de la région de l'Est. Ce sera via une ligne haute tension de 90 kilovolts

(kV) de 105 à 120 kilomètres de long, ainsi qu'un poste de transformation 90/30 kV prévu à Bertoua.

Journal Intégration, édition du 30 septembre 2018

[Toutes les actualités économiques](#)